

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 5 octobre 2020

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce cinquième jour du mois d'octobre deux mille vingt, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020;
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #228-87 modifiant le règlement général #228-83 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
6. Construction d'un garage de 30 par 40 pieds;
7. Achat de bonbons de l'Halloween;
8. Demande d'autorisation pour un rallye automobile 23-24 octobre 2020;
9. Demande de contribution financière de la Maison des Jeunes;
10. Représentant sur le comité d'accueil des nouveaux arrivants;
11. Demande du Club VTT Charlevoix;
12. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires;
13. Proposition d'ARPO Groupe-conseil pour la préparation de plans et devis pour la réfection de la voirie de la rue Principale entre le rang des Lacs et la rue Notre-Dame ainsi que la réfection d'un muret sur la rue La Forêt;
14. Varia;

15. Comptes à ratifier de septembre 2020;
16. Comptes à payer de septembre 2020;
17. Salaires du mois de septembre 2020;
18. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
19. Période de questions allouée aux contribuables;
20. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2020-10-4369

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter les points 14 a) engagement de M. Louis-Charles Girard homme d'entretien, 14 b) travaux dans le rang Ste-Philomène et le 14 c) Ajout d'une lumière et remplacement du câblage pour l'éclairage de la pétanque et terrain de jeux même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

4 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 SEPTEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2020-10-4370

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du procès-verbal de la réunion régulière du 14 septembre 2020 soient, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

5–AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #228-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL #228-33 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS;

RÉSOLUTION 2020-10-4371

La conseillère Donatha Lajoie donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement #228-87 modifiant le règlement général #228-33 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

6 –CONSTRUCTION D'UN GARAGE DE 30 PAR 40 PIEDS

RÉSOLUTION 2020-10-4372

Considérant que nous avons demandé des estimés pour une construction d'un garage 30 pieds par 40 pieds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'octroyer le contrat de gré à gré à Construction Nomi Inc. pour la construction d'un garage de 30 pieds par 40 pieds avec mur de 13pieds 6 pouces de haut et porte de garage de 12 pieds par 12 pieds isolé pour un montant de 65 478,26 taxes incluses à même le surplus accumulé au 31 décembre 2019. Et d'autoriser la d.g. sec.-très à signer tous les documents reliés ce contrat.

7- ACHAT DE BONBON DE L'HALLOWEEN

RÉSOLUTION 2020-09-4373

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina de faire l'achat de bonbons d'halloween pour un montant de 100\$.

8-DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN RALLYE AUTOMOBILE 23-24 OCTOBRE 2020

RÉSOLUTION 2020-09-4374

CONSIDÉRANT que le Rallye de Charlevoix demande l'autorisation de passer sur le Rang Ste-Christine pour faire le Rallye de Charlevoix le 23 et 24 octobre 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser le Rallye de Charlevoix de circuler dans le rang Ste-Christine pour faire le rallye automobile qui aura lieu le 23 et 24 octobre 2020. Ils devront remettre le chemin en bon état soit l'ajout de gravier ou de passer la gratte.

9-DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MAISON DES JEUNES

RÉSOLUTION 2020-10-4375

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes demande une contribution financière pour la construction d'une remise pour entreposer les bouteilles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder une aide financière de 1 322.21\$ à la maison des jeunes de Notre-Dame-des-Monts.

10-REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

RÉSOLUTION 2020-10-4376

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater M. Alexandre Girard, maire représentant dans le cadre du projet de comité d'accueil

11-DEMANDE DU CLUB VTT CHARLEVOIX

Ce point est remis à une réunion ultérieure

**12- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE
POMPIERS VOLONTAIRES**

RÉSOLUTION 2020-10-4377

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix Est.

**13- PROPOSITION D'ARPO GROUPE-CONSEIL POUR LA
PRÉPARATION D'EPLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE LA
VOIRIE DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE LE RANG DES LACS ET LA
RUE NOTRE-DAME-DES-MONTS AINSI QUE LA RÉFECTION D'UN
MURET SUR LA RUE LA FORÊT**

RÉSOLUTION 2020-10-4378

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina d'accepter la proposition du Groupe-conseil ARPO pour la préparation de plans et devis pour la réfection de la voirie de la rue Principale entre le rang des Lacs et la rue Notre-Dame ainsi que la réfection d'un muret sur la rue de la Forêt (longueur d'un terrain). La proposition inclut l'ajout des plans au projet de réfection du rang des Lacs, l'estimation préliminaire, les documents d'appel d'offres commun avec le rang des Lacs, la gestion d'un appel d'offres public ainsi que l'analyse des soumissions. La surveillance des travaux est exclue. Si des sondages géotechniques sont requis ils seront aux frais de la municipalité mais la firme coordonnera les étapes. Le tout pour un montant de 10 200\$ plus taxes.

**14- A) VARIA ENGAGEMENT DE M. LOUIS-CHARLES GIRARD AU
POSTE D'HOMME D'ENTRETIEN**

RÉSOLUTION 2020-10-4379

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de candidature, le comité de sélection a procédé à la recommandation d'un candidat soit M. Louis-Charles Girard;

CONSIDÉRANT Qu'il a une probation de 90 jours tel que mentionné dans la convention collective en vigueur débutant le 19 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que Monsieur Louis-Charles Girard soit engagé au poste d'homme d'entretien pour la municipalité de Notre-Dame-des-Monts. Son taux horaire est établi à l'échelon 4 selon la convention collective.

14-B) VARIA TRAVAUX DANS LE RANG STE-PHILOMÈNE

RÉSOLUTION 2020-10-4380

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte d'accorder le contrat à l'entrepreneur de Joseph-Aimé Gagnon de faire des corrections de travaux dans le Rang Ste-Philomène.

**14-C) VARIA REFAIRE UNE PARTIE DU CÂBLAGE POUR
L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE JEUX ET FAIRE L'AJOUT D'UNE
LUMIÈRE**

RÉSOLUTION 2020-10-4381

Il est proposé par la conseillère Danye Simard d'accorder le contrat à Asselin Électrique Inc pour refaire une partie du câblage pour l'éclairage du terrain de jeux et de faire l'ajout d'une lumière pour éclairer le skate parc pour un montant de 1 200\$ plus les taxes applicables.

15 – COMPTES À RATIFIER DE SEPTEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2020-10-4382

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	14 111.37 \$
Eau potable	529.64 \$
TOTAL	14 641.01\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS #2593, 2595, 2597, 2598, 2600,

16– COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2020-10-4383

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2020 :

Fonds d'administration :	93 107.38	\$
Eau potable :	228.79	\$
TOTAL :	93 336.17	\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2020 au montant de 93 336.17 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 93 336.17 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

17– SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2019-10-4384

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2020 au montant de 13 387.51\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2020 au montant de 13 387.51\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2587, 2589, 2596, 2599, 2601, 2602

18 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

19 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

20– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2020-10-4385

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 40 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du code municipal du Québec, à l'approbation prévue à la séance du conseil municipal du 2 novembre 2020.

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du code municipal du Québec.